

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Domart-sur-la-Luce sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67
Membres présents : 40
· dont suppléé :

Membres représentés : 9

Votants : 49

Date de la convocation
15 décembre 2023

Secrétaire de séance :
Philippe MAROTTE

● **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECOMTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● **Disposaient d'un pouvoir :**

M. DURAND Pierre de M. BLIN Nicolas, M. LECOINTE Jean-Noël de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de de CAFFARELLI Christian, M. DOVERGNE Alain de Mme PREVOST Anne-Marie, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, TEN Franck, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

OBJET : CONTRÔLE D'ACCES AUX DECHETTERIES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapport de Monsieur Michel Boucher, Vice-Président Environnement

Vu la restitution des performances et des coûts 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye réalisée par le bureau d'étude mandaté par l'ADEME lors de la commission environnement du 31 mai 2023,
Vu l'augmentation constatée de la quantité de déchets déposés en déchetteries (en 2022 : 321 kg/habitant, soit +108 kg/habitant par rapport au référentiel rural France 2020),
Vu l'une des propositions d'évolutions émises concernant la « modernisation et la rationalisation du réseau de déchetteries avec mise en place d'un contrôle d'accès »,
Vu la vérification des cartes d'accès cartonnées, les erreurs de tri en déchetterie engendrant des refus partiels ou complets des bennes, la nécessité de sensibiliser et expliquer aux usagers les flux disponibles et les bienfaits du tri,
Vu l'augmentation de la TGAP au cours des prochaines années,
Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 31 mai 2023, il est présenté à l'assemblée délibérante le projet d'acquisition d'un système d'accès pour les 2 déchetteries pour un montant de 57 980€ HT soit 69 576 € TTC selon devis ci-joint.

Les avantages seraient les suivants :

- ✓ Meilleures orientations par nos agents vers les bonnes filières de recyclage ou de valorisation et donc diminution des refus de tri et des pénalités, optimisation de la prévention du déchet
- ✓ Simplification, Modernisation et Sécurisation de l'accès aux déchetteries :

- ✓ Accès facilité pour les usagers (particuliers et professionnels),
- ✓ Gestion des indicateurs/tableaux de bord,
- ✓ Respect du Règlement Intérieur (nombre de passages, quantités déposées...)
- ✓ Anticipation/Gestion des enlèvements de bennes,
- ✓ Facturation des professionnels facilitée,
- ✓ Traçabilité des déchets,
- ✓ Connaissance de l'influence en temps réel
- ✓ Amélioration du service aux usagers

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 46, Contre 2 : DARCIS, VIOLETTE, Abstention : 1 M. BENONY)

le Conseil communautaire :

- Adopte le projet et d'entériner l'enveloppe prévisionnelle comme proposé ci-dessus ;
- Sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) afin d'obtenir une subvention à hauteur de 35% soit 20 293 €, le reste à charge étant financé par des fonds propres ;
- Dit que le cas échéant, les crédits seront inscrits au BP 2024,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Environnement à saisir les éventuels autres dispositifs de financement et subventions possibles auprès de l'ensemble des financeurs potentiels, dans la limite des dépenses prévisionnelles renseignées et sans dépasser 80% de fonds publics
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Environnement à signer les documents en rapport avec les démarches de demande de subvention et tout autre document nécessaire à la poursuite de ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 27/12/23
Affiché le 28/12/23

**Fait et délibéré, le 21 décembre 2023
à Domart sur la Luce**

Le Président,

Alain DOVERGNE

